

LA MRC DE BÉCANCOUR MET EN PLACE UNE MESURE D'ATTÉNUATION TEMPORAIRE POUR MAINTENIR L'ACCÈS À TROIS-RIVIÈRES

Un service de navette sera offert du 19 octobre au 18 décembre

Bécancour, 13 octobre 2026 — À la suite de l'annonce effectuée le 23 septembre dernier concernant la fin de la desserte actuelle du transport en commun vers Trois-Rivières, la MRC de Bécancour, en partenariat avec la ville de Bécancour, annonce la mise en place d'une mesure d'atténuation temporaire afin de maintenir un accès à certains services essentiels vers Trois-Rivières. Une navette sera offerte du 19 octobre au 18 décembre 2026, du lundi au vendredi.

Cette solution vise principalement à soutenir les étudiants ainsi que les personnes qui doivent se rendre à Trois-Rivières pour obtenir des soins de santé ou accéder à des services spécialisés.

Le service comprendra deux points d'embarquement sur le territoire :

- Autobus Hélie (3505, boul. de Port-Royal, Bécancour) : départ à 7 h 10
- Télébec (625, avenue Godefroy, Bécancour) : départ à 7 h 20

La navette desservira deux destinations à Trois-Rivières :

- Le Cégep de Trois-Rivières
- Le Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières (Hôpital Sainte-Marie)

Le retour s'effectuera à 17 h 55 à partir du Cégep de Trois-Rivières.

« Lors de l'annonce du 23 septembre, nous avons indiqué notre volonté d'évaluer différentes mesures d'atténuation afin de réduire les répercussions pour les usagers. Malgré les contraintes financières auxquelles nous faisons face, il était important pour nous de maintenir une solution de transport permettant aux étudiants de poursuivre leur parcours scolaire et aux citoyens d'accéder à des services de santé essentiels », a déclaré Pascal Blondin, maire de Bécancour.

Cette navette temporaire constitue une solution transitoire mise en place à la suite de la réorganisation du service de transport collectif annoncée en septembre. La MRC demeure préoccupée par les impacts du nouveau modèle de financement du transport collectif en milieu rural et poursuivra ses démarches auprès des instances concernées afin de favoriser des solutions durables et adaptées aux réalités régionales.

« Cette décision demeure extrêmement difficile pour les élus de la MRC. Nous avons tout mis en œuvre pour éviter cette situation et maintenir le service actuel. Malgré nos démarches auprès des instances gouvernementales, nous avons dû composer avec une réalité financière qui dépassait notre capacité d'intervention. Bien qu'elle soit limitée, cette mesure d'atténuation témoigne de notre volonté de continuer à soutenir les étudiants.es et les citoyens.nes qui doivent se rendre à Trois-Rivières pour recevoir des soins de santé » a souligné Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour.

La MRC remercie les usagers pour leur compréhension et les invite à consulter ses outils de communication pour connaître les modalités du service.

Information et demande d’entrevue :

Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
i.rouette@mrcbecancour.qc.ca